

## Gestion des halles et marchés

**Date :**

**Durée :** 3.00 heures

**Lieu :**

### Accessibilité et délais d'accès

**Handicap :** Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Délais d'accès :** 2 jours

**Prix :** 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et/ou au 01.45.49.48.49

*Les halles et marchés sont, dans beaucoup de territoires, une institution à laquelle une part importante des habitants demeure attachée, malgré la forte concurrence des grandes surfaces et du commerce en ligne. Relevant de la compétence du bloc communal (commune ou EPCI en cas de transfert de compétence), leur gestion soulève, à chaque étape de leur existence, des problématiques juridiques nombreuses et, parfois, d'une surprenante complexité.*

*"Qui, de l'assemblée délibérante ou de l'exécutif, est compétent pour prendre telle ou telle décision ?"*

*"Comment définir les règles de fonctionnement de ses marchés, notamment sur l'attribution des emplacements et les droits de place ?"*

*"Que faire face à un commerçant méconnaissant cette réglementation ?"*

*"En cas de litige, quelle juridiction est compétente ?"*

*Cette formation répondra aux principales interrogations juridiques et pratiques auxquelles sont susceptibles d'être confrontés les élus et les services des communes et EPCI qui organisent déjà ou souhaiteraient développer à l'avenir un tel service public.*

### Profils des apprenants

- Toute personne au sein des communes et EPCI amenée à connaître des problématiques

### Prérequis

- Aucun prérequis

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les étapes clé de la création d'une halle ou d'un marché.
- Connaître les grands enjeux en termes de réglementation des halles et marchés.
- Être en mesure d'anticiper les risques contentieux associés à ce service public.

### Contenu de la formation

- I. Cadre et création de halles et marchés
  - a. Les modes de gestion possibles

- b. Les actes juridiques de création et de modification et les obligations de concertation préalables
- c. Les lieux d'implantation
- II. La réglementation des halles et marchés (droits de place, succession de commerçants, police des marchés)
  - a. Le règlement de marché
  - b. Les droits de place
  - c. La succession des commerçants
- III. La police des marchés et les contentieux afférents
  - a. La police des marchés
  - b. Les contentieux relevant de la compétence du juge judiciaire
  - c. Les contentieux relevant de la compétence du juge judiciaire

### Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - [mhpachenlefevre@seban-avocat.fr](mailto:mhpachenlefevre@seban-avocat.fr)
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - [adeganis@seban-avocat.fr](mailto:adeganis@seban-avocat.fr)
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Intervenante : Guillaume GAUCH, avocat associé - [ggauch@seban-avocat.fr](mailto:ggauch@seban-avocat.fr), Romain MILLARD, avocat à la Cour - [rmillard@seban-avocat.fr](mailto:rmillard@seban-avocat.fr)

### Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

### Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

*Programme créé le 9 décembre 2025 - Version 1*